

Fiche de procédure

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2008/0168(CNS)
Procédure terminée	
Protection contre le faux monnayage: médailles et jetons similaires aux euros, extension aux États membres non participants	
Modification Règlement (EC) No 2183/2004 2004/0011(CNS)	
Sujet	
5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	
7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	UEN RYAN Eoin	24/09/2008
Parlement européen	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunion 2917	Date 18/12/2008
Commission européenne	DG de la Commission Office européen de lutte antifraude (OLAF)	Commissaire KALLAS Siim	